

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 02/03/2023

Le jeudi 2 mars 2023 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le jeudi 23 février 2023, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : M. Valentin LUNGENSTRASS

**PRESENTS** : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, M. François ROYER, Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, M. Oliver FERNOUX.

**ABSENTS EXCUSES** : MM. Roland BERNARD, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Stéphanie STAN, Nathalie CARLINO.

M. Jean-Stéphane CHAILLET départ à 18h30 à partir du dossier n°443

**DEPOTS DE POUVOIR** :

M. Jean-Stéphane CHAILLET pouvoir à Mme Pauline GROSJEAN

M. Roland BERNARD pouvoir à M. Pierre OLIVER

M. Jean-Bernard NUIRY pouvoir à M. François ROYER

Mme Stéphanie STAN pouvoir à Mme Maryll GUILLOTEAU

Mme Nathalie CARLINO pouvoir à M. Olivier FERNOUX

**ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11/01/23**

**M. le Maire** : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement. Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 2 mars 2023.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 11 janvier 2023 ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

---

**02/22/431** Approbation de six conventions d'occupation gratuites et temporaires du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/432** Lyon en transition(s) - rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - année 2022

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

**M. le Maire** : Ce rapport sur la situation en matière de développement durable en 2022 présente les 25 politiques publiques du plan de mandat de la Ville. Pour chaque politique publique, le rapport présente les orientations du plan de mandat 2020-2026 et les contributions de l'action publique aux objectifs de développement durable. En l'occurrence, on peut citer le plan sobriété de la Ville de Lyon suite à la crise énergétique : ce plan était nécessaire compte tenu de la situation et je me félicite que la majorité municipale ait choisi de faire un groupe de travail transpartisan. Pour autant, toutes les mesures prises n'étaient pas pertinentes, comme par exemple le fait d'éteindre l'éclairage public la nuit. On sait que cela crée beaucoup de sentiment et de problèmes d'insécurité pour peu d'économies sur la facture.

On peut noter aussi dans ce rapport la plantation de vergers dans les arrondissements, la volonté globale de végétalisation de la Ville, avec une insistance particulière pour la végétalisation des cours d'écoles. Je me désole pour le moment qu'aucune cour d'école n'ait été végétalisée dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, malgré les nombreux effets d'annonce et la communication de la majorité écologiste.

On peut retrouver le budget participatif, une initiative que notre groupe a soutenu mais dont les résultats sont pour le moins décevants sur certains points, notamment l'annonce de la végétalisation de la place Bellecour dans notre arrondissement, alors que les 1,5 millions d'euros qui y seront attribués ne serviront qu'à faire des études. Là-dessus je trouve cela regrettable. On peut également noter les initiatives que nous avons faites en mairie d'arrondissement, comme les collectes à destination de l'Ukraine : près de 500 tonnes de denrées et vêtements ont été expédiées grâce au concours des arrondissements.

Sur les toilettes publiques, cela a été le grand dada de la majorité et là-dessus je regrette juste le fait que sur certains espaces cela ne s'y prêtait pas forcément. Le rapport évoque également le fort taux de logement social sur le territoire de la Ville de Lyon, avec un objectif à 25% : je vous rappelle que cette mesure, combinée à un arrêt brutal de la construction de nouveaux logements depuis l'arrivée des écologistes à la Ville et la Métropole contribue à une baisse inquiétante de l'offre de logements et donc à l'explosion des loyers et des valeurs immobilières. On en parle déjà depuis plusieurs années, la dynamique n'a pas changé. Nous avons également contribué à l'opération de recyclage des masques. Nous avons aussi réalisé une collecte de mégots en partenariat avec une association locale. Nous avons également contribué à ce rapport, je vous ai évoqué les quelques limites qu'on y voit mais vous vous doutez bien que l'on garde la majeure partie de notre intervention pour le conseil municipal de la semaine prochaine. Je vous invite à prendre acte de ce rapport.

**PREND ACTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/433** Lancement de l'opération n°60SEECOS "Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948" et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

**M. Le Maire :** La Ville de Lyon a engagé une démarche de requalification énergétique du patrimoine ancien, notamment de type « HBM » (habitation à bon marché). Certaines rénovations énergétiques sont déjà achevées, comme celles de la résidence Perrache et de la Cité HLM Mignot dans le 2<sup>e</sup>, et d'autres projets sont en cours (Grand Lyon Habitat). Dans le but d'encourager les bailleurs sociaux à améliorer la performance énergétique des bâtiments sociaux, la Ville de Lyon souhaite apporter une aide financière. Il y a une aide qui est appelée « Ecopatrimoine parc social » à destination du bâti ancien du secteur HLM, c'est 2 500€ par logement pour les projets portant jusqu'à 40 logements. Au-delà, le montant de l'aide est dégressif. Par ailleurs, tout projet de ravalement pour améliorer la performance énergétique pourra bénéficier d'une aide de 70 € par mètre carré d'enduit pour le ravalement, plafonnée à 100 000€ par opération. Le cumul de l'aide Ecopatrimoine et Ecoreno'v de la Métropole sera possible pour les bailleurs sociaux.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/434** Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du dispositif de veille et d'accompagnement des copropriétés dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain (2022-2024).

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Cette délibération propose la signature de la convention de participation financière entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la participation de la Ville au financement de l'équipe chargée du suivi-animation du programme opérationnel de prévention et l'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain 2022-2024.

Cette instance permet d'accompagner les copropriétés de manière à prévenir des fragilités : aide au fonctionnement des instances, mobilisation des copropriétaires, prévention et traitement des impayés, appui à la maîtrise des charges, sensibilisation aux besoins de travaux.

Le marché d'animation de cette instance a été confié à Urbanis, pour un budget maximum de 300 000€ HT par an. La participation financière de la Ville de Lyon sera calculée à la fin de chaque exercice, dans la limite de 6 000€ par an.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/435** Attribution d'une subvention de 30 000 euros au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole, pour l'organisation de la Fête de la Renaissance du 11 au 14 mai 2023 - Approbation d'une convention

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINÉ

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/436** Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'association Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2023, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 27 au 29 mai 2023 - Approbation d'une convention

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/437** Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby pour l'organisation de l'évènement "AuRA Rugby Tour 2023" les 24 et 25 mars 2023

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Nous accueillons cette coupe du monde avec plaisir à Lyon. Nous espérons que les élus du 2° seront invités à ce village Place Bellecour, et dans un deuxième temps au rugby.

**M. le Maire :** Est-ce qu'il y a des interventions ? L'opposition ? Parce qu'au dernier conseil vous avez diminué drastiquement la subvention à notre club de rugby !

**M. Fernoux :** Je ne pense pas que le LOU soit le club qui se porte le plus mal puisqu'il est 3° du top 14 actuellement.

**M. le Maire :** C'est pour les amateurs que vous avez baissé la subvention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/438** Attribution d'une subvention complémentaire de 20 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 18ème édition du festival "Quais du polar" du 30 mars au 2 avril 2023 - Approbation d'une convention d'application

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/439** Groupe scolaire Condé - Regroupement des restaurants - 37 rue de Condé, à Lyon 2ème - Opération n° 02006508 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

**Mme Grosjean :** Le bâtiment comprendra également une crèche municipale, issue de la fusion des crèches Perrache et Quivogne qui fermeront leurs portes aux vacances de printemps.

Les espaces extérieurs ont été pensés pour s'inscrire dans la démarche des cours nature initiées par la Ville de Lyon. Pour information la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement a été sollicitée pour le choix du nom de cette école, nous sommes tous tombés d'accord sur cette dénomination d'Eugénie Brazier, notamment parce que c'est une école qui est située dans une ancienne Halle du Marché de gros et en référence au patrimoine culturel et à l'excellence de la gastronomie lyonnaise.

**M. Lungenstrass :** Je salue cette dénomination qu'on portera ensemble en conseil municipal qui est en cohérence avec la politique menée par mon collègue Gautier Chapis sur les questions d'alimentation et de gastronomie. C'est une très belle proposition. Je voulais juste souligner qu'en cohérence avec nos politiques à l'échelle de la Ville dans les inflexions qu'on a pu apporter aux projets de la SPL Confluence, le débouché de la rue Delandine qui passera à côté de la future école Eugénie Brazier est en cours de réaménagement en « rue des enfants » telle qu'on les réalise ailleurs, piétonne, qui sera faite avec un très beau parvis avec une centaine d'arbres et arbustes avec des jeux ludiques pour les enfants. Cela sera un très bel espace qu'on verra pour cette rentrée en septembre. J'ai hâte que tant l'école que l'espace public puissent ouvrir et qu'on puisse le voir.

**M. le Maire :** Merci M. Lungenstrass pour cette précision, on a d'ailleurs appris, pas directement par vous, heureusement qu'on a des délibérations à la Région qui nous apprennent que l'esplanade François Mitterrand sera entièrement fermée puisque la rue Smith a vocation à s'arrêter au niveau du magasin Eat Salad. On aurait apprécié pouvoir être associés aux différentes informations. Mais comme c'est le cas sur les différents aménagements, quand on apprend qu'une centaine de places vont être supprimées sur le quai Tilsitt ou sur le quai Maréchal Joffre. Quand on découvre dans la presse les aménagements de la rue Grenette, c'est toujours la même chose, on est associé au baromètre du bien-être, on est associé à des gadgets mais dès que ce sont des équipements plus structurants pour l'arrondissement on se garde bien d'en informer la mairie d'arrondissement. On fait ça en catimini et après on se retrouve avec la population qui est révoltée contre vous, les derniers sondages le montrent. Il va falloir revoir vos méthodes, vous le faites avec nous, vous le faites avec la mairie du 6<sup>e</sup>, les habitants ne sont pas forcément convaincus de ces aménagements qui sont faits dans vos bureaux sans prendre en compte la réalité et les situations des uns et des autres.

**M. Lungenstrass :** D'abord sur le plan d'organisation de la circulation de la Confluence, vous avez bien été associés, on vous l'a présenté en comité de suivi participatif. Cela a été le cas à plusieurs reprises, sur la phase 2 de Confluence sur le plan de circulation automobile et sur les inflexions apportées au projet. Quant au sujet très récent du quai Maréchal Joffre et quai Tilsitt suite au terrible accident, on était tous d'accord, Ville, Métropole et arrondissement pour travailler sur un sujet d'aménagement, c'est ce qui est en cours d'étude. Je ne sais pas ce qui est sorti dans la presse, mais en tous les cas, c'est manifestement vous qui avez fuité ces informations. Ces études en cours, je ne les ai pas vues, y compris mes collègues, donc ce nombre de places de stationnement que vous citez est probablement bien fictif. Je vous invite à attendre la fin des études pour voir l'aménagement qui sera proposé in fine pour la sécurisation des quais Maréchal Joffre et Tilsitt.

**M. le Maire :** J'espère que ces beaux aménagements en tous les cas ne ressembleront pas à l'échec de la piétonisation du cours Charlemagne où des centaines de scooters slalomaient entre les gens. Là-dessous, je comprends, vous nous expliquez qu'évidemment tout est parfait, tout est merveilleux. L'aménagement du quai Maréchal Joffre, sauf erreur de ma part, et je parle sous le contrôle de Denis Broliquier, je n'ai pas souvenir que les vélos étaient autorisés à l'époque à rouler sur la voie de bus. Les peintures sont assez récentes pour avoir repris les vidéos google maps. Attention à ce que cela ne soit pas les aménagements que vous avez créés qui soient plus dangereux que la suppression de la centaine de places de stationnement que vous prévoyez.

Vous nous dites que ce n'est pas une réalité, mais on a fait une réunion avec les équipes de la voirie de la Métropole et de la Ville la semaine dernière et il s'avère que tout le monde autour de la table était au courant sauf nous. On a appris au détour d'une conversation avec des riverains qu'il y avait une réunion de présentation du centre d'échanges de Perrache, on avait également oublié de nous inviter. Décidemment vous avez du mal à retrouver nos adresses quand il s'agit de projets structurants pour l'arrondissement.

**M. Lungenstrass :** D'une part, on en a déjà échangé tous les deux sur la réunion d'information sur le centre d'échanges de Perrache, arrêtez de dire des mensonges. Par ailleurs sur le quai Maréchal Joffre, je suis actuellement sur google maps, mars 2011, le quai bus ressemble exactement celui à aujourd'hui. Merci d'arrêter vos mensonges.

**M. le Maire :** Le cabinet de M. Doucet nous a appelés pour s'excuser de ne pas nous avoir invités. Je veux bien que vous les défendiez mais ils se sont quand même excusés.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

---

02/22/441 Périmètres scolaires 2023 - Rentrée scolaire 2023

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

**Mme Grosjean :** Nécessairement, quand on ouvre une école il faut lui créer un périmètre pour pouvoir lui attribuer des élèves. A voir combien il y en aura, le débat n'a pas fini de nous animer. Une consultation a été menée à ce sujet auprès de la mairie d'arrondissement, de l'inspectrice de l'Education nationale et des directeurs des écoles impactées. Cette consultation a donné lieu à la création d'un périmètre mais qui était déjà plus ou moins créé, puisque géographiquement, c'était assez naturel d'adopter ce périmètre-là. Toutefois il y a beaucoup de craintes des écoles voisines, Alix et Germaine Tillion puisqu'on va venir grignoter de leur périmètre actuel pour trouver des élèves pour remplir cette école de 15 classes. On table actuellement sur une ouverture à 2 classes à la rentrée pour vous donner une idée. Certes, il y a des logements qui vont être livrés dans les années à venir, mais malgré tout, on est quand même sur un bâtiment qui est surdimensionné. Pour ce qui est de la fermeture de classe à l'école Alix en raison de la modification de périmètre, pour l'instant pas d'alerte particulière sur l'école Germaine Tillion, en sachant que nous allons fragiliser un peu plus les effectifs et que pour ces 2 écoles cela peut avoir des incidences en terme de décharge des directrices. Ce qui peut être source d'instabilité, peut-être de départ de directrices d'école puisque leurs conditions de travail changent. Beaucoup de craintes des familles et des craintes sur la réelle utilité de cette énorme école avec des effectifs qui ne cessent de baisser et qui vont encore baisser à la rentrée puisqu'on serait sur l'académie de Lyon à 3 000 élèves de moins à la rentrée et pour la Ville de Lyon sur le même volume de fermeture de classes que l'année dernière.

**M. le Maire :** L'année dernière on avait fermé 37 classes sur la Ville et donc là on en ferme à peu près autant. L'hémorragie continue à Lyon, on a une nouvelle école qui est livrée on ne sait pas encore quels enfants on va mettre dedans. Si je résume, on a une école Gilibert qui est à proximité de la gare qui est sur le même secteur où on a besoin de faire 1,4 millions d'euros de travaux. Il n'y a pas de restaurant scolaire digne de ce nom puisque les enfants mangent dans des algécos où il fait 40° l'été. Là-dessus, la non-décision de la part de la Ville de Lyon commence à devenir un problème pour nos écoles.

C'est quand même dramatique et cela montre la situation à Lyon. On est en train de prendre la direction que prend Paris, c'est-à-dire qu'on fait fuir les familles, les classes moyennes et encore une fois, on en revient aux mêmes problèmes, pas de possibilité de stationner, pas de possibilité pour se déplacer, des problèmes de sécurité à répétition. En fait, tout cela fait que nos familles quittent Lyon. On a des équipements qui sont tout neufs mais je sais que c'est vrai dans le 2<sup>e</sup> arrondissement mais c'est vrai aussi dans le 7<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup> et dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Les nouveaux groupes scolaires ont été dimensionnés par rapport à la démographie du précédent mandat, et là, l'hécatombe depuis trois ans, cela pose un vrai sujet quand on sait les problèmes que les familles ont pour se loger et pour trouver des appartements dignes de ce nom.

Je vois que la majorité ne parle pas beaucoup, je comprends en même temps.

**M. Fernoux :** Je pense que depuis trois ans, vous oubliez une chose, c'est que le monde du travail a changé. Le télétravail est apparu et il y a beaucoup de gens qui travaillent à la maison. Quand on travaille à la maison, il y a besoin d'une pièce de plus. Je pense que c'est une chose à rajouter dans votre prisme pour regarder cet aspect-là. Avoir une pièce en plus à Lyon, c'est coûteux.

**M. le Maire :** Je suis d'accord, mais les enfants sont à l'école la journée, les parents télétravaillent d'accord, mais là on parle de gens qui quittent la ville. Cette hémorragie arrive à Paris, à Lyon, mais il y a beaucoup de villes où cela n'arrive pas. Je comprends qu'on ne se remette jamais en question, finalement tous les voyants sont au rouge mais on continue. La ville de Lyon dégringole dans le classement des villes où il fait bon vivre mais on continue, on avance dans le mur. C'est votre position, en tous les cas, nous, on ne la soutient pas. Sur ces périmètres scolaires on va quand même voter pour parce qu'il faut bien qu'on ouvre cette école.

**M. Fernoux :** Sur le palmarès du JDD des villes, comme vous je me suis dit qu'est-ce que c'est que ce palmarès du JDD des villes, je me suis renseigné, c'est un classement « Villes et Villages où il fait bon vivre ». J'essaie de trouver des critères, il n'y en a pas beaucoup. Je suis matheux, les points s'ajoutent à des points, et on a un classement. Après je me suis rendu compte que l'association a été fondée il y a 6 ans par Thierry Saussez. Il est expert en communication et il était le conseiller de Nicolas Sarkozy, récompensé à l'ordre national du mérite en 2009. C'est marrant parce que le Lavandou est classé 5 700<sup>e</sup> commune où il fait bon vivre, le Lavandou c'est quand même agréable je trouve, mais bon peut-être que je me trompe. Après on se rend compte qu'on peut acheter le label « Villes ou Villages où il fait bon vivre ». Je pense que ce classement, on peut le regarder avec un certain regard critique et il me semble ne pas être de très bonne viabilité.

**M. le Maire :** M. Fernoux, bravo pour cette belle recherche, c'était très bien exposé. Du coup la Ville de Lyon a donné quelle somme par rapport à l'année dernière pour baisser autant ? La première remarque c'est de me dire, on a dû couper les vivres de cette association.

**M. Fernoux :** Typiquement, les critères qui rentrent en compte, il y a la voiture mais pas les transports en commun, ni les mobilités douces, c'est particulier pour une grande ville.

**M. le Maire :** Juste que je résume, Lyon était bien classé avant parce qu'on payait cher, et puis au final on paie plus donc on est mal classé ?

**M. Fernoux :** J'espère que la Ville n'a jamais acheté le label « Villes et Villages » pour 3 480 euros par an ! Parce que je ne pense pas que cela soit d'une utilité forte.

**M. le Maire :** Si vous cherchez du gaspillage à la Ville de Lyon, je peux vous en citer à la pelle. Et notamment le conseil d'arrondissement des enfants, 300 000 euros pour la Ville !

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/22/442** Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association – Années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 et approbation du modèle de convention.

**RAPPORTEUR :** Pauline GROSJEAN

**M. le Maire :** Je vous demande de voter favorablement ce dossier, mais la seule chose qui me dérange dans cette délibération, si M. Fernoux et M. Lungenstrass peuvent le faire remonter, c'est que le prix soit fixe sur les trois prochaines années. Quand on voit la hausse des coûts de l'énergie, on voit la hausse des frais en général que l'on a dans nos écoles, le fait que ces prix soient les mêmes sur les trois prochaines années peuvent poser problème à court terme. A moins que vous soyez contre les écoles privées ?

**M. Lungenstrass :** Non, mais il a plein de choses à dire sur les écoles privées ou publiques. On ne va pas lancer le débat ici, sinon on pourrait faire une conférence de trois heures et ce n'est pas le sujet du conseil d'arrondissement. Après, le fait que la collectivité publique finance à la même hauteur ses écoles publiques en matière de ratio par élève que les écoles privées cela questionne particulièrement, même si c'est une obligation. Les écoles privées sont par définition privées, elles ont des financements autres et que la collectivité subventionne au même niveau que ce qu'elle fait pour ses écoles publiques cela peut questionner quand même.

**M. Fernoux :** J'ai découvert que c'était la même chose en venant au conseil d'arrondissement. Je n'ai fréquenté que des écoles publiques.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/22/443** Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 6 040,23 euros HT.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Le service des salles municipales de la Ville de Lyon gère 6 salles de spectacle : salle Albert Thomas à la Bourse du travail, trois salles au Palais de la Mutualité, et deux salles au Palais de Bondy. Compte tenu des objectifs d'intérêt général tendant au développement et à la promotion de l'intérêt local culturel ou social, il vous est proposé d'accorder les gratuites de frais de location et/ou de captation audiovisuelle aux associations et organismes détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération. Aucun organisme domicilié dans le 2<sup>e</sup> arrondissement n'est à signaler.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

---

**02/22/444** Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Sport Passion Développement pour l'organisation de la 2e édition du "Tournoi des Etoiles" le 27 mai 2023 au gymnase Louis Chanfray à Lyon 2e.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**Mme Guilloteau :** Je voulais prendre la parole parce que dans la série noire de la gestion de la Mairie centrale, nous avons le Volley sport. Nous avons des étoiles montantes en sport amateur à Lyon mais apparemment la Mairie centrale ne les apprécie pas puisqu'après avoir baissé la subvention au LOU rugby, aux jeunes et aux sports amateurs, nous venons d'apprendre la même chose pour l'Asul Volley. Nous avons également le 3<sup>e</sup> point noir, c'est l'incompréhension pour le retrait de la buvette du Lyon Hockey Club, en pleine saison. Ce sont des amateurs qui redressent leur club depuis des années qui se battent pour remonter en ligue Magnus. En plein milieu de la saison, on leur retire la buvette. C'est une perte de 50 000 euros pour eux et cela remet en question, la possible remontée en section pour avoir plus tard à nouveau des professionnels. Il est quand même fort dommage que la Ville de Lyon ne suive pas ces jeunes talents et ne suive pas le sport amateur. C'est une incompréhension totale dans le monde sportif mais aussi dans tout le public qui suit ces sports. Il faut savoir que le Lyon Hockey Club a réussi un pari, c'est qu'il fait à nouveau venir le public. Il y a 2500 personnes qui se déplacent à chaque match. C'est quelque chose d'incroyable pour du hockey. Le Lyon Hockey Club a réussi à remplir la patinoire à chaque match, il y a une ambiance incroyable et en plein milieu de la saison, on leur retire la buvette. Ils ont su cela par lettre recommandée de la Ville. Pourquoi ne pas attendre un nouvel appel d'offres ? Et pourquoi leur enlever une partie de leur budget qui remet en question leur saison sportive ?



**M. Lungenstrass :** Je veux bien apporter un certain nombre d'éléments pour le compte de ma collègue Julie Nublat-Faure qui est adjointe en charge du sport et qui depuis le début du mandat soutient particulièrement le sport amateur. Elle s'efforce aussi, et nous entrons dans la semaine de l'égalité femme/homme, justement à rééquilibrer les subventions d'une manière équitable entre d'une part, le sport amateur et le sport professionnel mais aussi entre ceux qui sont à destination des filles ou des femmes ou des garçons ou des hommes, parce qu'il y a des déséquilibres assez manifestes là-dessus. Sur l'Asul Volley, j'invite tout le monde à regarder les expressions récentes, par exemple du président de la Métropole à ce sujet, on vient bien en aide à l'Asul Volley et depuis de nombreuses années d'ailleurs. Il y aura bien une aide de fonctionnement de 70 000 de la Métropole et de 140 000 de la Ville de Lyon. On ne peut pas franchement dire que ce n'est pas un soutien. Idem sur le Lyon Hockey Club où il y a une subvention annuelle de 70 000 euros, ce qui est conséquent pour un club de sport à Lyon. Le sujet de la buvette est un sujet complexe. Il y a un autre club de hockey qui a la convention d'autorisation pour exploiter la buvette, le bar qu'il y a au niveau de la patinoire et qui se trouve dans la situation où le LHC aussi exploitait sa buvette ce qui pose problème alors qu'ils le faisaient sans convention. Je crois que ma collègue est bien plus compétente pour s'exprimer sur le sujet.

**Mme Guilloteau :** M. Lungenstrass, il n'y a pas d'autre club de hockey à Lyon, c'est du sport de glace, ou de la danse sur glace. Et pourquoi faire cela en plein milieu de la saison ? Le club de hockey a toujours bénéficié pendant les matchs de la buvette, pourquoi leur enlever une partie de leur recette sur l'année ? Pourquoi ne pas attendre la nouvelle convention et remettre cela à plat avec un appel d'offres si vous voulez remettre des règles, pourquoi pas, mais pourquoi en plein milieu ? Pourquoi leur imputer une partie de leurs ressources ?

**M. Lungenstrass :** Je laisserai ma collègue s'exprimer mais justement on est dans une période de renouvellement des conventions avec la collectivité qui doit mettre en concurrence aussi ces espaces d'une manière généralisée pour faire des appels à projets pour les différentes associations. C'est ce qui s'est passé et c'est bien le club de sports sur glace qui a obtenu cette convention, il l'avait depuis un certain nombre d'années. Ils ont aussi des activités en baisse, liées au fait qu'il y a une activité de buvette qui est opérée par le LHC et qui lui n'a pas fait l'objet d'une convention. Forcément cela pose problème, ma collègue est tout à fait consciente de cet enjeu de le faire en plein milieu de la saison, mais malgré tout lorsque cela affecte l'autre structure qui pour le coup est, elle dans les clous, forcément cela pose question.

**Mme Guilloteau :** C'est un restaurant et c'est une autre buvette, ce n'est pas du tout pareil, et le nouvel appel d'offres est en septembre, ce n'est pas maintenant. La convention n'a pas changé, c'est toujours la même chose. Les écrits sont toujours les mêmes et l'accord était toujours le même. C'est la décision de la Ville qui a changé en plein milieu. Vous imaginez un foyer, si d'un coup on enlève la moitié du salaire d'un des parents, comment il fait pour faire vivre ses enfants ? Un club de hockey c'est la même chose. Ils ont des compétitions, ils ont des choses à payer, ils ont des jeunes à former. Ils ont la saison à finir. Là, il y a les Play Off, avec la partie buvette en moins, vous imaginez 2500 personnes par match, la consommation qu'a une buvette ? Pourquoi leur retirer avant la fin de la saison. Pourquoi ne pas mettre une convention à plat ou lieu de faire des négociations par derrière ?

**M. Fernoux :** Un petit rappel pour le club de formation du volley, c'est fort dommage aussi que M. Laurent Wauquiez, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ait supprimé les subventions pour ce club en fin d'année dernière.

**M. le Maire :** Cette année c'est 35 000 euros qui seront donnés par la Région au club de Volley.

**M. Fernoux :** Mais pas à la formation.

**M. le Maire :** Oui, pardon, la Région a donné contrairement aux autres. Même si depuis ce matin, j'ai vu le dernier communiqué avec le sursis d'un mois pour le club, mais avant d'attaquer, regardez quand même. Il y a eu de l'achat de prestation, et même le club a communiqué dessus. Ce n'est pas Pierre Oliver qui vient juste défendre l'Asul Volley, là c'est eux même qui témoignent là-dessus.

**M. Fernoux :** La Ville et la Métropole continuent à donner.

**M. le Maire :** Vous avez pu noter le soutien sans faille de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement à son beau club de hockey qui depuis plusieurs années a recréé un club, fait son maximum pour essayer de remonter la pente et Mme Guilloteau l'a bien dit pour rejoindre la ligue Magnus. Espérons que la Ville saura trouver un compromis et je pense qu'une subvention équivalente à la perte sur la fin d'année pourrait être une bonne chose pour le club. Peut-être que ce que nous n'avons pas utilisé à la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement pour le conseil des enfants vous pourriez le donner au club de hockey ? Voilà, je vous propose une solution assez rapide.

## ADOpte A L'UNANIMITE

---

**02/22/445** Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 199 609 euros – Exercice 2023 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadre.

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

**Mme Grosjean :** Que M. Lungenstrass soit rassuré, on parle bien de structures associatives et il n'y a rien pour les crèches privées même si on en a beaucoup besoin puisqu'on n'est pas capable de créer des places. Mais c'est encore un autre débat.

## ADOpte A L'UNANIMITE

---

**02/22/446** Plan d'actions "Lyon Ville hospitalière" 2022-2026.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

**Mme Bonnet Saint Georges :** En préambule, il me paraît important de rappeler que l'accueil des migrants n'est absolument pas une compétence de la Ville de Lyon.

Mais si le Maire de Lyon nous fait voter cette délibération, c'est qu'il nous demande notre avis. D'ailleurs, existe-t-il une concertation des lyonnais quand à cette charte ? A-t-on des chiffres sur le nombre de migrants déjà présents sur le sol lyonnais ? Connaît-on les capacités d'accueil, les structures et tout ce qui a un lien avec l'accueil des personnes en situation de migration ? Aujourd'hui, Lyon a-t-elle les moyens humains et financiers d'accueillir dignement ces personnes ? Et c'est sans parler des lyonnais qui tous les soirs dorment dehors sous des ponts, dans des tentes, voire des bidons villes. Des femmes lyonnaises battues qui attendent un nouveau logement pour pouvoir se reconstruire. Si tous nos lyonnais étaient pris en charge, peut-être serait-il envisageable d'élargir les capacités d'accueil de la Ville pour recevoir davantage de personnes en situation de migration. Je crois que nous connaissons tous les réponses à ces questions. Pour en revenir à cette délibération qui n'a d'autre vocation que de faire un coup politique, puisque je le rappelle ce n'est pas une compétence Ville mais une compétence de l'Etat, nous avons donc du temps à consacrer à cette compétence qui ne nous appartient pas. Ce plan d'actions, se décline en 7 grands enjeux détaillés en 51 actions. Je ne vais pas vous détailler les 51 actions, je vous invite à lire le document complet, passionnant. Par exemple, l'action n°2 : poursuivre l'accompagnement social sur la place Gabriel Péri, cette action nécessite-t-elle un commentaire ? Heureux les habitants de la place.

Action n° 4 : prendre en compte les besoins et les violences spécifiques vécues par les femmes migrantes. Et nos femmes lyonnaises violentées ? Je vous demanderais de ne pas les oublier s'il vous plaît.

Action n° 11 : Poursuivre les parrainages républicains. Alors à la mairie du 2<sup>e</sup> nous n'avons pas besoin d'un papier écrit, voté en conseil municipal pour les poursuivre. Idem pour les actions n°27, 33 que nous avons déjà mis en place depuis longtemps.

L'action n°44 : propose d'offrir aux personnes en situation de migration un kit de bienvenue avec entre autres une entrée gratuite pour un musée. C'est évidemment l'urgence pour ces populations. Pour conclure, nous notons que les urgences dans le traitement de ces personnes, ces familles, ces enfants mineurs non accompagnés ne sont pas priorisées comme ils en auraient tellement besoin. J'insiste une nouvelle fois sur la non compétence de la Ville sur le sujet et sur notre demande de chiffres précis sur la situation actuelle, avant d'envisager d'accueillir de nouvelles personnes. Tant que tous les Lyonnais n'auront pas un toit sur leur tête de manière pérenne, il ne me semble pas envisageable d'accueillir encore plus de personnes déjà largement traumatisées. Dans ces conditions, je vous demande, chers collègues, de voter contre ce plan d'actions.

**M. le Maire :** Merci Mme Bonnet Saint Georges pour cette belle présentation. Je me permets de rebondir, puisqu'on a vu le Maire de Lyon, le Président de la Métropole s'attaquer à l'Etat en disant que l'Etat ne crée pas assez d'hébergements d'urgence. On se dit timent, quitte à faire un plan, ils vont le travailler avec l'Etat, comme ça peut-être que les politiques seront communes. Et bien non, parce que lorsqu'on lit dans l'action n° 5 : mener un plaidoyer auprès de l'Etat. C'est-à-dire qu'en fait, on a fait ça dans notre coin en catimini sans prévenir personne, dans le même temps on bride la construction de logements, comme ça on ne trouve pas de solution pour ces personnes qui arrivent. Moi, je trouve que c'est de la Com', c'est ne pas respecter ces personnes qui sont en grande précarité, en grande difficulté. Qu'on aide ceux qui sont plus en difficulté cela ne me pose aucun problème mais là, c'est susciter de l'espoir auprès de certaines personnes alors que derrière on a des tentes qui s'installent aux 4 coins de l'arrondissement et plus largement aux 4 coins de Lyon. Vous pouvez aller dans le 7<sup>e</sup>, dans le 8<sup>e</sup>, dans le 9<sup>e</sup>, il n'y a pas un centimètre carré de la Ville de Lyon où vous n'avez pas des gens qui sont obligés de dormir à la rue. Y compris des enfants, nous avons encore eu un nouveau cas de deux enfants à la rue en situation de migration dans l'école Gilibert. Encore une fois, c'est de la Com' moi je vous propose de voter contre. Ceux qui veulent s'abstenir vous pouvez le faire, je le dis pour ceux de la majorité !

**M. Fernoux :** Je pense quand même qu'une ville peut avoir un rôle à jouer à mon avis. Des gens ne sont pas reçus de la même manière à Lyon, à Fréjus, ou à Perpignan. Mais il y a aussi des villes où l'ADN c'est l'hospitalité. Tout à l'heure, j'entendais dire, on n'a pas demandé l'avis aux Lyonnais s'ils étaient pour une charte de l'hospitalité. Mais je pense que Lyon reste un bastion de l'hospitalité. Une ville peut avoir des actions, certes, vous pouvez dire c'est de la Com'. On voit M. Oliver faire des vidéos des logements, ça c'est un manque de dignité par contre, le meilleur moyen pour avoir un effet de levier cela aurait été plutôt d'interpeller Thomas Rudigoz, d'interpeller votre ami, sénateur, Etienne Blanc, là on peut faire avancer les choses. Et c'est en travaillant tous ensemble et en ayant des plans de communication comme on peut le faire, sur peut-être cet aspect-là comme vous le dites, qu'on peut faire avancer les choses. Il y a des gens qui sont à la rue, il y a des migrants qui sont à la rue, qu'est-ce qu'on leur dit ? Cela serait une mairie de droite, qu'est-ce qui se passerait ? On dira à la préfecture, évacuez moi tout ça ? Loin des yeux, loin du cœur ! Je suis désolé mais ce n'est pas ma vision des choses.

**M. le Maire :** On a bien vu, M. Fernoux, vous avez parlé avec votre cœur, c'est tout à votre honneur. Moi je vais vous poser deux questions M. Fernoux. Qui gère le PLU ? La Métropole de Lyon. Qui gère les permis de construire ? La Ville de Lyon. Qui sont donc les deux collectivités qui peuvent agir sur le logement ? Les vôtres, vous êtes aux manettes. Sous le précédent mandat, ou celui d'avant, ou celui encore d'avant, vous aviez 2 à 3 fois plus de logements qui étaient construits. Je sais que c'est très dur de construire du logement, et cela ne se fait pas en un claquement de doigts, les cycles de développement sont longs, cela peut prendre 2, 3, 5 ans. On sait qu'en France, il manque du logement dans les différentes zones urbaines, j'en suis conscient. Mais les 4000 logements qui nous manquent en 2020, en 2021 ce n'est pas 4000 mais 8000 qui nous manquent. Et puis en 2022 cela va être 4000 de plus et au final on va arriver à la fin de l'année avec près de 20 000 logements qui vont manquer sur le territoire. Et quand je vais filmer ces pauvres personnes qui sont sur les quais, qui n'y étaient pas il y a quelques jours et que dans le même temps on a la voûte qui est totalement squattée à Perrache, qu'on a la place de la République qui est squattée, qu'on a la Confluence qui est squattée qu'on a sous les ponts où vous n'avez pas un cm<sup>2</sup> qui n'est pas occupé, je suis désolé, ce n'est pas ne pas avoir de cœur, c'est vous dire juste occupez-vous de ceux qui sont là. Vous n'êtes pas capables de le faire et c'est bien beau de se laver les mains en disant c'est de la faute des autres, mais à un moment donné il faut aussi assumer sa responsabilité et essayez de faire.

Je ne vous dis pas que vous arriverez à tout faire, mais si déjà vous mettiez les moyens pour agir, à votre niveau, et bien on pourrait commencer à régler la crise. Mais ce n'est pas uniquement de dire on fait de la Com' et puis on dit à l'Etat allez-y prenez la patate chaude, ce n'est pas ça le sujet. Evidemment que moi aussi, je suis favorable à ce qu'on puisse accueillir des personnes en difficulté, il n'y a pas de sujet là-dessus. Vous m'avez tous vu avec M. Lungenstrass à l'inauguration de l'Hôtel Moderne, il n'y a pas de sujet là-dessus. Mais pour autant, ça c'est de la Com', c'est du vent. Encore une fois, vous allez vous en servir pour taper sur la Préfecture, en disant il se passe rien. Vous auriez de vraies actions derrière, ce n'est pas une entrée au musée qui va nous régler la situation de ces personnes-là. La solution c'est de construire de l'hébergement et de l'hébergement d'urgence, et vous avez les moyens de le faire.

**Mme Condemine :** Une explication de vote, nous nous sommes concertées avec Mme Verney-Carron, si on partage ce qui a été dit notamment sur la Com', c'est vraiment une vraie dérive de cette majorité de systématiquement faire de la Com' sur tout. Néanmoins, nous sommes gênées, il ne faut pas opposer non plus les publics qui ont besoin d'aide. Ce n'est pas parce qu'on va aider certains qu'on n'en aide pas d'autres, c'est ce côté humain qui nous a interpellées. Il n'y a pas de nécessité à opposer les uns aux autres. Tout le monde, dans une ville, a le droit à avoir le droit au logement, c'est déjà une base. Par rapport à cela, je souhaitais m'abstenir.

### **REFUSE A LA MAJORITE**

**9 voix contre :** MM. Pierre OLIVER, Roland BERNARD, Jean-Stéphane CHAILLET, Mmes Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, MM. François ROYER, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Stéphanie STAN.

**3 voix pour :** MM. Valentin LUNGENSTRASS, Olivier FERNOUX, Nathalie CARLINO

**3 abstentions :** Mmes Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINE, M. Denis BROLIQUIER

---

**02/22/447** Approbation d'une convention de partenariat avec Santé publique France relative au développement d'EQIS (Etude Qualitative des Impacts sur la Santé) de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires.

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/448** Attribution de subventions de fonctionnement à 27 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma et de la littérature, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel – FIC, CASINO et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, pour un montant global de 571 000 €. Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/449** Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 phase 1.

RAPPORTEUR : Anne-Sophie CONDEMINE

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/450** Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes – Exercice 2023– Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** La Ville de Lyon a décidé de faire approuver par délibération distincte du budget l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget.

Cette délibération propose d'allouer les subventions présentées au conseil municipal de mars aux organismes cités dans le cadre du budget principal et des budgets annexes, et de valider une convention d'application type. Je souhaiterais souligner l'attribution d'un complément de subvention à l'association « Réagir L'enfant et la rue » d'un montant de 5 335€ et à l'association « Marché gare » d'un montant de 13 000€

Etant donné qu'on n'étudie pas le budget en conseil d'arrondissement, je ne ferai pas mes commentaires sur ce budget 2023 mais en tous les cas pour ces deux associations nous sommes favorables.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/451** Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2023 dans le cadre de l'opération n° 60023842 " Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) "

RAPPORTEUR : Pauline GROSJEAN

**Mme Grosjean :** On devrait en bénéficier cette année. On l'a demandé et on aura bien cet abondement pour un projet lié à la restructuration de la cours de l'école Lamartine mais tout cela est soumis à la validation des travaux de l'école. Cela interviendra probablement après la rentrée.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/22/452** Programmation financière 2023 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros.

RAPPORTEUR : François ROYER

**M. Royer :** Parmi les associations vous avez Odyseus 3.1 qui est bien connu. On a fait une belle opération notamment de récupération dans fleuves et rivières de tout ce qui peut être jeté par certains de nos concitoyens. A titre d'information, ils vont faire l'inventaire cartographique du lac du Parc de la Tête d'Or qui n'a pas été fait depuis des décennies.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

Question écrite adressée au Maire du 2e arrondissement : Local associatif situé 111 rue Smith à Lyon 2.

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

**M. le Maire :** Nous avons reçu une question du groupe les Ecologistes, Lyon en commun. M. Fernoux, je vous laisse la parole.

**M. Fernoux :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, À plusieurs reprises, au sein de cette assemblée, nous avons examiné la demande répétée de la mairie du deuxième arrondissement d'investir un nouvel espace pour accueillir des associations. La mairie centrale a déployé un travail de fond afin de trouver une salle adaptée pour accueillir des activités sociales et sportives et faire ainsi vivre le tissu associatif de l'arrondissement. Les engagements de la mairie centrale envers la mairie du 2e arrondissement, et indirectement envers la vie associative, ont donc été tenus. Lors du conseil d'arrondissement de juin 2022, monsieur le Maire nous indiquait donc « être heureux de nous annoncer le transfert d'un nouveau local situé 111 rue Smith, local d'une superficie de 139 m<sup>2</sup> avec 20 m<sup>2</sup> de mezzanine, ne devant pas nécessiter de gros travaux, en dehors de travaux de cloisonnement et de décroisonnement. » Il nous indiquait également qu'un « bail de 9 ans avait été signé. » Le bail a bien été signé par les deux parties le 12 juillet 2022, avec un loyer de 2100 € HT/HC/ mois réglé à la SPL Confluence, propriétaire. Les clés ont été mises à disposition le 18 août. Toutefois, ce n'est qu'à la suite de plusieurs relances que les clés du local ont été récupérées par la mairie du 2e arrondissement, en date du 17 octobre 2022. À ce jour, le local n'est toujours pas occupé. Une demande de travaux a été signifiée auprès des services le 1er février dernier, plus de cinq mois après la mise à disposition du local. Au nom du groupe Les Écologistes et Lyon en Commun, nous vous adressons donc la question suivante : Pouvez-vous nous donner à date les perspectives quant au devenir de ce local ? Nous souhaitons connaître le nom des différentes associations qui ont émis le souhait d'investir les lieux.

**M. le Maire :** Merci pour cette question, parce que j'ai rarement vu une municipalité qui est aussi lente dans les travaux et qui se saborde elle-même. Aujourd'hui, on attend désespérément que la Mairie centrale nous fasse ces petits travaux de raccordement, d'installation d'électricité, d'installation des nouvelles prises, pour pouvoir la mettre à disposition. Je remercie le groupe les Ecologistes, Lyon en commun d'avoir posé cette question pour qu'on puisse rappeler la lenteur de vos services quant à la mise en place de cette salle. Néanmoins, on a eu notre commission mixte paritaire, où d'ailleurs, seule Mme Hénocque est venue. Les 7 autres élus qui étaient titulaires ou suppléants ne sont pas venus, à commencer par M. Lungenstrass. C'était la semaine dernière, nous avons acté définitivement le transfert de cette salle à la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement. Nous attendons maintenant ces petits travaux, nous n'avons pas de retour. Si vous avez moyen de faire passer le message à la DGTB, on est les premiers à vous en remercier. On leur écrit toutes les semaines. Pour le nom de cette salle, on a tous convenu avec Mme Hénocque d'appeler cette salle la salle Confluence puisqu'elle a vocation à rayonner surtout sur ce périmètre-là. Je vais laisser la parole à Mme Guilloteau pour nous parler des associations. Je sais qu'entre autres il y a la Bourse aux jouets qui m'avait évoqué la volonté de pouvoir s'installer là-bas. Pour l'instant nous n'avons pas fait de communication auprès des associations. Une fois les travaux réalisés, nous allons faire un envoi à toutes nos associations pour savoir si certaines souhaitent avoir des créneaux supplémentaires. Sachez qu'à l'heure où on se parle, on a entre 60 et 75 % taux d'occupation de nos salles. Et quasi 100% sur les après-midi et soirs qui sont les créneaux les plus demandés. Les créneaux vides sont plutôt les débuts ou fins de matinée, là on a des disponibilités à pourvoir mais on est plutôt bon sur le taux d'occupation par rapport aux différentes salles sur Lyon.

**Mme Guilloteau :** Je ne comprends pas du tout l'interrogation de la Mairie centrale, puisqu'on sait très bien qu'aujourd'hui c'est la guerre pour avoir des créneaux sportifs. On a encore fait hier avec l'adjointe aux sports une réunion, ce sont des centaines d'heures qui sont demandées par les associations sportives qu'on ne peut pas leur fournir à Lyon. Elles sont obligées de ne pas avoir certaines sections. Elles ne peuvent pas avoir des catégories entières de minimes à seniors en masculin, en féminin, même s'ils ont le niveau, même s'ils ont les demandes puisque la Ville n'est pas capable de leur fournir les structures. Nous en sommes là aujourd'hui à Lyon.

Malheureusement, oui c'est une salle qui sera en dur avec pas de structure sportive telle que c'est dans certaines salles mais certaines pratiques pourront se faire par des associations qui peuvent faire du sport sur sol dur ou avec un minimum de petits matelas. J'ai fait un rendez-vous jeudi dernier avec Lyon Judo, c'est une salle qui leur conviendrait tout à fait, ils recherchent. Ce qu'il faut savoir c'est que la campagne des nouveaux créneaux sportifs va commencer pour se finir au mois de juin pour l'obtention de créneaux sportifs en septembre. Moi, les rendez-vous je les ai depuis janvier pour des associations qui pleurent, qui me demandent des créneaux. Oui, on est contents d'avoir une nouvelle structure.

**M. le Maire :** Je suis sûr M. Fernoux que vous allez faire en sorte qu'on ne reproduise pas les erreurs de la rue de la République, où on a loué à vide pendant un an des bureaux.

**M. Fernoux :** Ce que je ne comprends pas c'est que la Mairie centrale avait les clefs à votre disposition au mois d'août et que les clefs ont été prises par la Mairie du 2<sup>e</sup> qu'au mois d'octobre et la demande des travaux a été faite au mois de février. Simplement pour ne pas laisser immiscer le doute.

**M. le Maire :** Qui paie les contrats de maintenance ? Qui installe l'électricité ? Qu'on est les clefs ou pas ce n'est pas nous qui faisons les travaux. On est allés les chercher parce qu'au bout d'un moment il faut bien qu'on les prenne, mais ce n'était toujours pas opérationnel. C'est drôle ce que vous êtes en train de dire, qu'en fait la mairie ne s'est jamais dit : « Tient c'est vrai qu'on devrait mettre l'électricité » !

**M. Fernoux :** La Mairie centrale a dit que les clefs étaient disponibles auprès des services de la Mairie du 2 au mois d'août.

**M. Royer :** Ce n'est pas nous qui faisons les travaux.

**M. le Maire :** Je peux même vous les rendre aujourd'hui si vous le souhaitez, jusqu'à ce que vous nous ayez faits les travaux. On vous les donne, vous les faites passer à la DGTB si cela peut aider à faire avancer les travaux, je n'ai aucun problème avec ça. Peut-être pour clôturer ce débat, je voudrais céder la parole à M. Broliquier, parce que si on a réussi à obtenir une salle à Confluence, il y est pour beaucoup.

**M. Broliquier :** Cette salle, elle a toute une histoire. Au départ, il devait y avoir une salle de très grande capacité qui était construite dans le projet Confluence. Finalement, le budget de la Confluence n'a pas permis la construction de cette salle et du coup, il y avait une autre salle plus modeste qui a été piquée par la MJC qui a fait une pression extrêmement forte sur la Mairie centrale pour que cette salle lui soit attribuée. Juridiquement c'était une erreur et donc j'ai fait un procès à la mairie centrale en tant qu'individu parce que je ne pouvais pas faire autrement. J'ai gagné ce procès donc la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement a gagné ce procès et c'est ce qui permet aujourd'hui, en compensation de cette salle, d'avoir une décision que je salue, positive de la Mairie centrale pour que la mairie d'arrondissement soit présente, via cette salle, au cœur de ce nouveau quartier de Confluence. Il y avait une volonté très politique, très délibérée à l'époque de ne pas permettre à la mairie d'arrondissement d'avoir une présence physique, visible. Cette salle va être associative, elle va être sportive, on a bien dit tout à l'heure à quel point il y avait des besoins dans ce nouveau quartier qui a maintenant sa propre vie sociale, ce qui n'a pas été le cas pendant les 3, 4, 5 premières années de l'arrivée des habitants. Mais elle va être aussi au service des habitants. Il ne s'agira pas de faire des fiestas toute la nuit parce qu'il y a des gens qui habitent au-dessus mais en revanche, pour un certain nombre d'utilisations pour les familles du 2<sup>e</sup> arrondissement, pour les riverains, cette salle, elle va servir. On m'en parle souvent, et je suis très heureux de voir que cette salle va ouvrir et va pouvoir enfin être opérationnelle. Cela fait des années qu'on l'attend, elle a demandé beaucoup d'efforts.

**M. le Maire :** Pour avoir le mot de la fin, remercier la Mairie centrale d'avoir coopéré pour résoudre ce problème qui dure maintenant depuis plusieurs années et j'ai eu l'occasion de le dire lors de ce fameux conseil de juin mais j'ai aussi eu l'occasion de le dire en conseil municipal. Et vous pourrez encore le redire à M. Maes, que le travail qu'on a eu en partenariat avec la Ville de ce point de vue-là a été excellent. Le problème c'est qu'on est passé de la délégation de M. Maes à celle de M. Godinot, là c'est devenu long et lent. Espérons que tout ça se résolve rapidement de telle sorte que nos habitants puissent, j'espère, dès la rentrée, pouvoir profiter de cette salle.

**M. Broliquier :** Je voudrais intervenir pour une question diverse. Il y a quelques instants, notre conseil a voté une subvention à l'association SMARA qui a son siège rue Franklin à quelques mètres de la mairie. Je voulais saluer la mémoire de son fondateur, et président d'honneur, qui a disparu il y a quelques semaines. Bruno Moulinier est décédé à 89 ans, il était médecin gastro-entérologue, il habitait rue de la Charité, il exerçait rue de la Charité. C'était un homme de grand charisme, il était chaleureux, bienveillant et surtout extrêmement engagé, enthousiasme et volontaire. En 1985, il avait créé une petite association avec des amis médecins et son épouse Claude, qui s'appelle le comité pour Léré. Elle avait un objectif médical dans la 6<sup>e</sup> région du Mali, nord-ouest de ce pays Subsaharien. La philosophie dès le départ, a été d'aider les maliens à soigner les maliens. Pendant 14 ans, l'équipe médicale sur place a été encadrée, dirigée par un expatrié français. Ensuite, grâce à un effort de formation extrêmement important, elle est devenue 100% malienne. Elle s'est développée malgré la situation instable dans cette zone géographique et elle a compté jusqu'à une vingtaine de salariés sur place avec deux bases opérationnelles. Si on additionne année après année, on s'aperçoit qu'elle a soigné à ce jour plus de 100 000 individus maliens, avec des hommes et des femmes extrêmement compétents. Il y a, dans le local du 2<sup>e</sup> arrondissement, une équipe d'une cinquantaine de bénévoles très motivés. Cette ONG qui est née dans notre arrondissement a fait un travail sur un terrain extérieur, elle est de taille modeste mais elle a fait un travail concret, un travail absolument remarquable. Elle a été montrée à de multiples occasions en exemple au niveau international et notamment au niveau européen. Elle a été une des premières associations à bénéficier du soutien de la Région Rhône-Alpes, puis de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Elle a toujours été considérée comme une des associations fondatrices de ce qu'on appelle la politique de coopération décentralisée. Je voulais rendre hommage à Bruno Moulinier pour son action, lui rendre hommage officiellement sur le territoire dans lequel il habitait et exerçait et puis je pense que la totalité des membres de ce conseil s'associeront à moi pour présenter à Claude, à ses 5 enfants nos condoléances attristées.

**M. le Maire :** M. Broliquier merci pour ce témoignage et j'en profite aussi pour saluer la mémoire d'un coiffeur emblématique du 2<sup>e</sup> arrondissement, Dimitri Chausson qui était au 66 rue de la Charité et qui est décédé brutalement à l'âge de 48 ans. Il laisse derrière lui deux enfants, un garçon et une fille, deux jumeaux. Cela a été un vrai choc pour notre quartier. C'est l'occasion de rendre hommage à ces deux belles personnalités qui ont beaucoup œuvré pour notre territoire.

Pour conclure, je vous propose de nous retrouver le 3 mai à 18h pour notre prochain conseil d'arrondissement. Je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 19h30.